

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/CHE/2

2 novembre 1998

(98-4255)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur  
les procédures de licences d'importation

SUISSE

La Mission permanente de la Suisse a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 28 octobre 1998.

\_\_\_\_\_

La Suisse fait savoir au Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite sous la cote G/LIC/N/3/CHE/1, reste valable pour l'année 1998.

\_\_\_\_\_